onférence des ministres européens

Repères

- Les ministres de l'Education et les représentants des 50 pays parties à la Convention culturelle européenne - les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que le Bélarus, le Saint-Siège et le Kazakhstan - se réuniront à Bruxelles les 11 et 12 avril
- Face aux nombreux défis à relever notamment le terrorisme, les migrations et l'intolérance croissante - les ministres examineront le meilleur moyen de protéger la démocratie par l'éducation.
- Lors de la conférence, les ministres devraient apporter leur soutien à un nouvel outil de Conseil de l'Europe portant sur l'enseignement de la démocratie et des valeurs démocratiques à l'école et dans d'autres contextes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

Questions et réponses

Quel est le contexte de cette conférence ?

La Convention culturelle européenne, qui date de 1954, permet aux pays de travailler ensemble pour relever des défis communs dans des domaines comme la culture, l'éducation et le sport.

Les ministres compétents des pays parties à la Convention se réunissent régulièrement pour débattre des questions d'actualité et fixer les priorités des travaux du Conseil de l'Europe dans ces domaines. La réunion d'avril sera la 25^e session de la Conférence permanente des ministres de l'Education du Conseil de l'Europe.

L'Europe est actuellement confrontée à plusieurs défis de taille, dont le terrorisme et les migrations. Il est largement admis que l'éducation est cruciale pour garantir la sécurité démocratique en aidant à renforcer les valeurs fondamentales européennes et à promouvoir des sociétés inclusives.

Quels seront les thèmes des discussions ?

Un nouvel outil éducatif - élaboré par le Conseil de l'Europe pour faciliter l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des valeurs démocratiques – sera divulgué lors de la conférence. Les ministres devraient apporter leur soutien formel à cet instrument et convenir de l'expérimenter dans différents pays et contextes.

Les participants réfléchiront également aux moyens de renforcer plus globalement l'éducation à la citoyenneté démocratique, afin de contribuer à la lutte contre la radicalisation et à la prévention du terrorisme. Ils examineront également le rôle que peut jouer le Conseil de l'Europe pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté dans le monde.

Ces travaux s'insèrent dans le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme et font partie de l'action menée par l'Organisation avec ses Etats membres pour bâtir des sociétés inclusives.

Comment se présente le nouvel outil et comment l'utiliser ?

Cet outil, dont l'intitulé officiel est « Cadre de référence des compétences pour la culture de la démocratie », prévoit un certain nombre d'éléments - valeurs, attitudes, compétences ou connaissance/compréhension. Il explique comment les définir et les mesurer.

COUNCIL OF EUROPE





Le cadre est destiné avant tout aux écoles, mais il peut aussi servir dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, dans l'éducation non formelle ou la formation pour adultes, dans les formations pour les policiers, par exemple, ou encore dans les programmes d'intégration pour les migrants et les réfugiés.

Le cadre a été conçu et testé par des enseignants et des experts de l'éducation de 50 pays, essentiellement en Europe. Après une phase d'expérimentation, qui sera suivie d'une phase d'ajustement si nécessaire, il pourrait à terme être utilisé sur tout le continent et même au-delà des frontières européennes.

Quels seront les bienfaits pour les citoyens ?

La démocratie est cruciale pour le maintien de la sécurité, mais les compétences requises pour vivre dans une société démocratique ne sont pas innées : elles doivent être acquises. Les personnes qui viennent d'autres horizons doivent elles aussi comprendre les principales valeurs européennes et y adhérer pour pouvoir s'intégrer.

Les établissements scolaires et les autres structures d'apprentissage ont un rôle important à jouer dans ce processus. L'existence d'un cadre européen solide aidera les autorités nationales à incorporer l'éducation à la citoyenneté démocratique dans leurs programmes scolaires et garantira une cohérence et une uniformité entre les pays européens.

Idéalement, la capacité d'afficher un certain niveau en matière de culture de la démocratie fera partie intégrante de l'enseignement dispensé aux enfants sur le continent. Au-delà des nombreux avantages qu'il existe à promouvoir des sociétés inclusives, cela pourrait aussi élargir les perspectives professionnelles des personnes dans de nombreux domaines.

En quoi le Conseil de l'Europe est-il concerné ?

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation internationale du continent à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Il élabore des normes communes, basées sur les valeurs européennes fondamentales, dans de nombreux domaines et aide les pays à les mettre en pratique.

Une bonne partie des quelque 200 traités internationaux du Conseil de l'Europe - dont la Convention culturelle européenne - sont également ouverts aux Etats non européens, ce qui permet à des pays très divers de travailler ensemble, de partager idées et expériences et d'échanger des bonnes pratiques.

Le Conseil de l'Europe a acquis une vaste expertise dans la promotion de la coopération transfrontalière en matière d'éducation. Le Cadre européen commun de référence pour les langues, qui énonce des normes pour l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des langues, est par exemple très largement utilisé.

Pour en savoir plus

Pour obtenir dayantage d'informations sur la conférence, cliquez ici. Une tribune sur les trayaux novateurs du Conseil de l'Europe sur les compétences démocratiques peut être consultée ici (en anglais).

Contact pour les médias : Andrew Cutting, tél. +32 485 217 202 /

Mise à jour : mars 2016

